

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Romilly-sur-Seine

### SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation : 19 septembre 2019

Date d'affichage : 04 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Eric VUILLEMIN, maire.

**Présents** : BAUDESSON CECILE, BAYOLLE RENEE, BEAUJEAN DOMINIQUE, BEAUJEAN JACQUES, BERGERON BEATRICE, BESNARD JEAN-FRANCOIS, BONNEFOI JEROME, BOUCHUT CHRISTOPHE, BOUTEILLER DANY, CHEIKH FETHI, COLIN FRANCE, FARIA DAVID, HAHN JEAN-PAUL, HOSDEZ JEAN-ALBERT, JUTAND-MORIN MARTINE, KEOMANY VANDHARA, LELOUARD JEAN-CLAUDE, LUCAS MARIE-THERESE, MARTIN THERESE, MATHIEU PIERRE, MILLET CLARISSE, PERROT FLORINDA, RENAUT RICHARD, RICHARD MARTINE, VUILLEMIN ERIC, WASMER SERGE

**Représentés** : BENOIT JACQUES par BEAUJEAN JACQUES, DELIGNY VERONIQUE par MILLET CLARISSE, DICHAMP PIERRE par MATHIEU PIERRE, ROUSSEAU ANNIE par VUILLEMIN ERIC

**Absents** : CAMUSET EMILIE, LEVEILLE JEAN-MICHEL, VERNET JEAN-PATRICK

**Secrétaire** : Madame RICHARD MARTINE

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

<b>19099 (DEL01) ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LA REPRISE D'UNE BOUTIQUE DE PRET A PORTER ET CHAUSSURES A MADAME BOULET, ENSEIGNE YOYO</b>
--

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
26	25+4	24	5	0	1

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 24 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE :

**Accorde** une aide mensuelle de 300 euros la 1<sup>ère</sup> année, 200 euros la 2<sup>ème</sup> année et 100 euros la 3<sup>ème</sup> année,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette décision,

**Informe** que la dépense correspondante sera inscrite au budget.

**19100 (DEL02) ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER PRIVE DANS  
LE CADRE DU PROJET COMMUNAL DE REDYNAMISATION DU CŒUR DE VILLE  
(ANCIENNE BOUCHERIE DU CENTRE ET APPARTEMENT CADASTRES SECTION  
AZ N°423-420-422 ET 421)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	22+3	25	0	5	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS :**

**Décide** l'acquisition, en l'état, divers biens appartenant à la société S.C.I. WP, dont le siège se trouve au 20 rue de la Boule d'Or à Romilly-Sur-Seine, co-gérée par Monsieur Ludovic POINT et Mademoiselle Annabelle WAAS, à savoir :

1. Un bien propre, à usage commercial, cadastré section AZ n°423, correspondant à l'ancienne boucherie du Centre, sis 20 rue de la Boule d'Or comprenant donc au rez-de-chaussée un local sur rue, une pièce et, constitué de deux étages, pour une contenance cadastrale totale de 76 m<sup>2</sup>,
2. Dans un ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété avec état descriptif de division du 15 février 1980 :
  - le lot n°2 d'une surface privative de 50 m<sup>2</sup>, en nature de local, en rez-de-chaussée, à prendre sur l'ensemble immobilier sis 20 rue de la Boule d'Or et cadastré section AZ n°420 (surface cadastrale de 24 m<sup>2</sup>),

Acquisition également des 227/1000èmes des parties communes.

- le lot n°3 d'une surface privative de 58,36 m<sup>2</sup>, en nature d'appartement, au 1<sup>er</sup> étage, à prendre sur l'ensemble immobilier sis 22 rue de la Boule d'Or et cadastré section AZ n°422 (surface cadastrale de 13 m<sup>2</sup>),

Acquisition également des 114/1000èmes des parties communes.

- le lot n°5 d'une surface privative de 16,54 m<sup>2</sup>, de grenier, au 2<sup>ème</sup> étage, à prendre sur l'ensemble immobilier sis 22 rue de la Boule d'Or et cadastré section AZ n°422 (surface cadastrale de 13 m<sup>2</sup>),

Acquisition également des 46/1000èmes des parties communes.

- le lot n°8 à usage de cave sis au sous-sol de l'ensemble immobilier sis 22 rue de la Boule d'Or et cadastré section AZ n°422

Acquisition également des 10/1000èmes des parties communes.

- une emprise correspondant à une partie de l'appartement appartenant à la SCI WP se trouvant seulement au 1<sup>er</sup> étage de la parcelle cadastrée section AZ n°421 (statut restant à définir).

**Précise** que la Commune de Romilly-Sur-Seine aura droit aux cours communes cadastrées section AZ n°286 pour 296 m<sup>2</sup> et AZ n°298 pour 320 m<sup>2</sup>,

**Fixe** le montant de cette transaction au prix total de 88 000 euros,

**Précise** que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire, à solliciter des aides financières auprès du département et tout autre Organisme et Donateur Public ou Privé.

**Informe** que la dépense correspondante est inscrite au budget.

**19101 (DEL03) ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER PRIVE DANS LE CADRE DU  
PROJET COMMUNAL DE REDYNAMISATION DU CŒUR DE VILLE  
(ANCIEN KYZ ET APPARTEMENT CADASTRES SECTION AZ N°288)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	22+3	25	0	5	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS :**

**Décide** l'acquisition, en l'état, la parcelle cadastrée section AZ n°288, sise 16 rue de la Boule d'Or à Romilly-Sur-Seine, pour une contenance de 56 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur Guillaume MORIN, demeurant 10 rue de Verdun à 60410 VERBERIE,

**Fixe** le montant de cette transaction au prix total de 91 000 euros,

**Précise** que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

**Précise** que la Commune de Romilly-sur-Seine aura droit à une cour commune,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire, à solliciter des aides financières auprès du département et tout autre Organisme et Donateur Public ou Privé.

**Informe** que la dépense correspondante est inscrite au budget.

**19102 (DEL04) ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE A USAGE DE JARDIN  
SITUEE AU LIEU DIT « LE HAUT DU CHENE » A ROMILLY-SUR-SEINE  
(PARCELLE CADASTREE SECTION ZI N°105)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+4	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Décide** l'acquisition, en l'état, d'un jardin, cadastré section ZI n°105, d'une contenance totale de 512 m<sup>2</sup>, situé au lieudit « Le Haut du Chêne » à Romilly-Sur-Seine, appartenant à Monsieur Michel NORET et Madame Micheline NORET, demeurant 51 avenue des Fougères à 91170 VITRY CHATILLON,

**Fixe** le montant de la transaction au prix total de 1 889,28 euros.

**Précise** que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

**Informe** que la dépense correspondante est inscrite au budget.

**19103 (DEL05) ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE A USAGE DE JARDIN  
SITUEE AU LIEU DIT « LA PORTE DU MOULIN » A ROMILLY-SUR-SEINE  
(PARCELLE CADASTREE SECTION ZD N°16)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+4	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Décide** l'acquisition, en l'état, d'un jardin, cadastré section ZD n°16, d'une contenance totale de 371 m<sup>2</sup>, situé au lieudit « La Porte du Moulin » à Romilly-Sur-Seine, appartenant en indivision à Monsieur Jean-François LEFEVRE demeurant 5 route de Salon à 51230 GOURGANCON et à Madame Anne-Sophie LEFEVRE, demeurant Villeranges à 23170 LUSSAT,

**Fixe** le montant de la transaction au prix total de 1 669,50 euros.

**Précise** que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

**Informe** que la dépense correspondante est inscrite au budget.

**19104 (DEL06) ACQUISITION PAR LA COMMUNE D'UNE PARCELLE A USAGE DE JARDIN  
SITUEE AU LIEU DIT « LA PORTE DU MOULIN » A ROMILLY-SUR-SEINE  
(PARCELLE CADASTREE SECTION ZD N°20)**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+4	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Décide** l'acquisition, en l'état, d'un jardin, cadastré section ZD n°20, d'une contenance totale de 983 m<sup>2</sup>, situé au lieudit « La Porte du Moulin » à Romilly-Sur-Seine, appartenant à Monsieur Johnny NOBLOT et Madame Stéphanie DIETZ, demeurant 278 rue Gabriel Péri à 10100 ROMILLY SUR SEINE,

**Fixe** le montant de la transaction au prix total de 4 423,50 euros.

**Précise** que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire, à signer tout document administratif lié à cette transaction ainsi que l'acte qui en découle.

**Informe** que la dépense correspondante est inscrite au budget.

**19105 (DEL07) CREATION D'UN SECOND POU MON VERT SUR LA COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE, SECTEUR LE TROU DU CHENE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+4	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Emet** un avis favorable sur le projet de second poumon vert,

**Valide** le périmètre envisagé, dont les contours pourront être adaptés à la marge selon les besoins du projet,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire, à engager toute démarche nécessaire pour pouvoir acquérir ces terrains,

**Précise** que les frais notariés seront pris en charge par l'acquéreur,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son délégataire, à réaliser, le cas échéant, toutes études préalables indispensables à la mise en place d'une éventuelle Déclaration d'Utilité Publique (telles que études parcellaires, études environnementales...),

**Informe** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

**19106 (DEL08) CONSTITUTION DE DIVERSES SERVITUDES, AU PROFIT DE LA COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE, GREVANT LE FONDS SERVANT, CADASTRE SECTION BK N°345, APPARTENANT A LA SOCIETE OPH AUBE IMMOBILIER ET SIS 7 RUE PAUL GUILLOT A ROMILLY-SUR-SEINE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+4	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Décide** de modifier la servitude de passage existante prévue dans l'acte du 9 décembre 2016 et de la restreindre uniquement au passage des véhicules de secours et des véhicules des services communaux, passage qui ira de l'entrée de la parcelle cadastrée section BK n°345 jusqu'au fond de cette même parcelle (arrière du préau de l'école), suite à la condamnation des deux portails existants entre la propriété de Aube Immobilier et la cour intérieure de l'école primaire Romain Rolland,

**Décide** de créer au profit de la Commune de Romilly-sur-Seine une servitude de vue suite à l'existence de soupiraux, de débords de toit du préau de l'école et de gouttières,

**Décide** de créer au profit de la Commune une servitude de passage de réseaux existants souterrains (eaux pluviales, eaux usées et électricité), alimentant l'école.

**Précise** que le fonds servant est cadastré section BK n°345 et le fonds dominant est cadastré section BK n°344,

**Précise** que les frais notariés seront pris en charge par la Ville,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son délégué à signer l'acte qui en découle.

**Informe** que la dépense correspondante est inscrite au budget.

**19107 (DEL09) CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DE L'AUBE RELATIVE A LA DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA PROLONGATION DU BOULEVARD URBAIN – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE PIERRE SEMARD (R.D. 619) EN AGGLOMERATION – PARTIE COMPRISE ENTRE LE GIRATOIRE DU PONT DE LA GARENNE ET L'ACCES A LA BELLE IDEE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+4	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Approuve** l'établissement d'une Convention avec le DEPARTEMENT de l'AUBE relative à la délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la prolongation du Boulevard Urbain de la rue Pierre Sémard (R.D. 619) en agglomération – partie comprise entre le giratoire du Pont de la Garenne et l'accès à la Belle Idée,

**Approuve** le versement d'une subvention forfaitaire de 140 000 euros par le DEPARTEMENT de l'AUBE,

**Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget en section d'investissement,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire.

**19108 (DEL10) CONVENTION DE SERVITUDES SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL AVEC ENEDIS S.A. RELATIVE A L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DE DEUX PAVILLONS SITUES IMPASSE CLAUDE SCHILLING**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+4	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Approuve** l'enfouissement d'une canalisation et ses accessoires, sur une longueur totale d'environ 27 mètres, dans une bande de 3 mètres de large, sur la parcelle située 10 rue Paul Guillot, emprise de l'impasse Claude Schilling, cadastrée section BL N° 988.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire.

**19109 (DEL11) AMENAGEMENT DU PARKING MONTESQUIEU EN GARE ROUTIERE ET REFECTION DE L'ALLEE MONTESQUIEU – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2020, DE LA REGION AU TITRE DU DISPOSITIF D.I.R.I.G.E. ET DE TOUT AUTRE ORGANISME ET DONATEUR PUBLIC OU PRIVE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+4	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Approuve** le principe d'aménagement d'une gare routière, de cheminement piétons et véhicules et de stationnement de véhicules sécurisés parking et Allée Montesquieu ainsi que le remplacement du réseau d'alimentation en eau potable et l'amélioration du système d'évacuation des eaux pluviales,

**Approuve** le coût total de l'opération de 970 200 euros toutes taxes comprises,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) en 2019 pour l'année 2020, pour un montant de 309 750 €, de la Région (DIRIGE) et tout autre organisme et donateur public ou privé.

**Approuve** le plan de financement suivant :

- Subvention Etat (D.E.T.R. 2020) 309 750,00 euros,
- Subvention Région (DIRIGE modifié) 154 875,00 euros,
- FCTVA (16,404 % du montant T.T.C.) 159 151,00 euros,
- Ville de Romilly-sur-Seine 346 424,00 euros.

**Précise**, qu'en tout état de cause, le Département de l'Aube sera sollicité en vue de parfaire au financement dans la limite des subventions possibles prévues par la loi,

**S'engage** à inscrire aux Budgets les crédits nécessaires,

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

**19110 (DEL 12) CONVENTION D'OCCUPATION SUR LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL PAR LA SOCIETE LOSANGE DEPLOIEMENT RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN SOUS REPETITEUR OPTIQUE SRO N° 10-032-180 SUR LA PARCELLE SITUEE AU CARREFOUR DES RUES PAUL VAILLANT COUTURIER ET DE L'AVENUE DIDEROT CADASTREE SECTION BE N° 579**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+4	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Approuve** la présente Convention pour la mise en place d'un sous répéteur optique SRO N°10-032-180, de couleur RAL 1015 sur la parcelle située au carrefour des rues Paul Vaillant Couturier et de l'avenue Diderot, cadastrée section BE N° 579 et fixer les droits et obligations techniques des deux parties.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire.

**19111 (DEL13) CONVENTION D'OCCUPATION SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL NON ROUTIER RUE JULIAN GRIMAU PAR LA SOCIETE LOSANGE DEPLOIEMENT RELATIVE A L'IMPLANTATION D'UN SOUS REPETITEUR OPTIQUE SRO N°10-032-179**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+4	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Approuve** la présente convention pour la mise en place d'un sous répéteur optique SRO N°10-032-179, de couleur RAL 1015 sur le domaine public communal non routier rue Julian Grimaud en façade du parking.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ainsi que tout document à intervenir dans cette affaire.

**19112 (DEL14) CONSULTATION DES MEMBRES DU SDDEA POUR AVIS « MODIFICATIONS STATUTAIRES » - APPLICATION DE L'ARTICLE 35 DES STATUTS**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+4	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Rend** un avis favorable aux propositions statutaires adoptées par l'Assemblée Générale du SDDEA lors de sa séance du 27 juin 2019,

**Donne pouvoir** à Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier conformément aux propositions telles qu'adoptées à l'issue du vote.

**19113 (DEL15) PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT RELATIF A L'EXERCICE 2018**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
26	26+4	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Prend acte** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et de l'assainissement collectif et sur les rapports du délégataire, portant sur l'exercice 2018.

**Précise** qu'il n'y a pas eu d'approbation des comptes financiers du délégataire,

**19114 (DEL16) CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES EAUX INDUSTRIELLES DANS LE RESEAU COLLECTIF D'ASSAINISSEMENT A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE – LA SOCIETE VEOLIA EAU ET LE TECHNICENTRE S.N.C.F. RELATIVE AUX INSTALLATIONS SITUEES 2 BIS RUE ARISTIDE BRIAND A 10100 ROMILLY-SUR-SEINE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Décide** de conclure une convention spéciale entre la Ville, la Société VEOLIA EAU et le Technicentre S.N.C.F. relative aux installations situées 2 bis rue Aristide Briand à ROMILLY-SUR-SEINE, représenté par son Directeur, Monsieur Régis GODON, fixant les conditions techniques, administratives et financières de la collecte et du traitement des eaux industrielles qui seront transportées par le réseau d'assainissement communal et traitées par la station d'épuration,

**Précise** que cette Convention sera conclue pour une durée fixée dans le cadre de l'arrêté municipal N°18.0421 du 27 mars 2018 autorisant le déversement des eaux usées autre que domestiques dudit Etablissement S.N.C.F., soit jusqu'au 27 mars 2023.

**Prend acte** du projet de Convention, joint en annexe,

**Autorise**, en conséquence, Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout avenant y afférent.

**19115 (DEL17) ENGAGEMENT DE LA VILLE DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR OBTENIR LE LABEL « TERRE DE JEUX 2024 » ET CANDIDATER EN TANT QUE CENTRE DE PREPARATION AU JEUX 2024**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à s'engager pour obtenir le label « TERRE DE JEUX 2024 » et de candidater en tant que Centre de Préparation aux Jeux PARIS 2024.

**19116 (DEL18A) BUDGET PRINCIPAL VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	25	5	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE :**

**Adopte** les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget principal Ville.

**Vote**, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement (avec les chapitres « opérations d'équipement ») du budget principal Ville.

**Dit** que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2019.

**19117 (DEL18B) BUDGET ANNEXE INTERVENTIONS ECONOMIQUES – DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	25	5	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE :**

**Adopte** les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Interventions Economiques.

**Vote**, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe Interventions Economiques.

**Dit** que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2019.

**19118 (DEL18C) BUDGET ANNEXE SERVICE EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	25	5	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE :**

**Adopte** les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Service Eau.

**Vote**, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe Service Eau.

**Dit** que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2019.

**19119 (DEL18D) BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	25	5	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, 25 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE :**

**Adopte** les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections d'exploitation et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Service Assainissement.

**Vote**, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections d'exploitation et d'investissement du budget annexe Service Assainissement.

**Dit** que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2019.

**19120 (DEL18E) BUDGET ANNEXE SERVICE CINEMA MUNICIPAL – DECISION MODIFICATIVE  
N°2 EXERCICE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Adopte** les ouvertures et transferts de crédits suivants des sections de fonctionnement et d'investissement, conformément à la maquette budgétaire jointe en annexe pour le budget annexe Cinéma Municipal.

**Vote**, chapitre par chapitre, les crédits inscrits en dépenses et recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe Cinéma Municipal.

**Dit** que ces ouvertures et transferts de crédits seront repris au Compte Administratif 2019.

**19121 (DEL19) ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET  
PRINCIPAL VILLE POUR UN MONTANT DE 127,40 EUROS SUR L'EXERCICE 2019**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Décide**, au vu du motif soulevé par Madame la Trésorière de ROMILLY-SUR-SEINE, Comptable de la Commune, d'admettre en créances éteintes, pour un montant global de 127,40 €- cent vingt-sept euros et quarante centimes, objet de titre de recettes émis sur le Budget Principal Ville pour le recouvrement de divers frais.

**Précise** que le détail de ces produits figure dans l'état joint en annexe à la présente délibération.

**Dit** que cette dépense sera imputée au budget à l'article 6542.

**19122 (DEL20) ADHESION AU GEDA 10 ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE  
SALARIE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Approuve** l'adhésion à compter de septembre 2019, et le versement d'une cotisation annuelle de 50 euros au GEDA 10,

**Autorise** Monsieur le Maire en tant que de besoin, à conventionner avec cette association pour la mise à disposition de salarié,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents administratifs et financiers liés à la présente délibération.

<b>19123 (DEL21) CREATIONS D'EMPLOIS AU TITRE DES PROMOTIONS INTERNES 2019 ET REUSSITES AUX EXAMENS</b>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Décide** la création des emplois suivants, à temps complet :

- 2 emplois d'Agents de maîtrise
- 1 emploi de Conseiller des activités physiques et sportives
- 2 emplois d'Adjoint administratif principal de 2ème classe

**Précise** que ces créations d'emplois prendront effet à la date du 1er octobre 2019.

**Charge** Monsieur le Maire, ou son représentant, de pourvoir à ces nouveaux emplois et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

**Dit** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

<b>19124 (DEL22) ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2020-2023</b>
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Décide d'adhérer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,** au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour la couverture des risques financiers qu'encourt la Commune en vertu de ses obligations statutaires susmentionnées, pour :

- **les agents affiliés à la CNRACL**  
**TAUX DE REMBOURSEMENT : 100 %**  
**RISQUES GARANTIS :**

GARANTIE	FRANCHISES RETENUES	TAUX
Décès	Sans franchise	0,15%
Accident de service et maladie imputable au service	Sans franchise	1,45%
<i>Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire</i>	<i>Liés aux garanties souscrites Inclus dans les taux</i>	

**SOIT, POUR L'ENSEMBLE DE CES RISQUES : 1,60%**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement CNP Assurances (compagnie d'assurance) – SOFAXIS (intermédiaire d'assurance) déclaré attributaire du marché conclu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, ainsi que toutes pièces annexes,

**Délègue** au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube la tâche de gérer le marché public d'assurance précité du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2023, dans les conditions prévues par la convention de gestion jointe.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion établie entre le Centre de Gestion de l'Aube et la Commune.

**19125 (DEL23) OUVERTURE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES EUGENIE COTTON ET ELSA TRIOLET**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Décide**, d'ouvrir les accueils périscolaires ci-dessus nommés pour la rentrée scolaire 2019-2020.

**Modifie** en conséquence les règlements intérieurs des Accueils Périscolaires.

**19126 (DEL24) LIEU D'ACCUEIL ENFANT - PARENT**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Approuve** l'ouverture du Lieu d'Accueil Enfant Parent,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocation Familiales relative au Lieu d'Accueil Enfant Parent,

**S'engage** à inscrire prioritairement au budget primitif des années concernées, les crédits nécessaires à la réalisation des opérations prévues au contrat,

**Dit** que les aides financières accordées par la Caisse d'Allocations Familiales seront imputées aux budgets concernés, sur les chapitres, sous chapitres et articles aux activités correspondantes.

**19127 (DEL25) DEMANDE DE SUBVENTION ORDINAIRE COMPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT - AUGMENTATION DES COTISATIONS ANNUELLES 2019 - ASSOCIATION RS 10**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	24+5	29	0	0	1

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Attribue** une subvention ordinaire complémentaire de fonctionnement due à l'augmentation des cotisations annuelles de l'année 2019 pour un montant de 8 704 €.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement de la somme précitée.

**Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2019.

**19128 (DEL26) EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL XDEMAT**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Décide** d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration de la SPL Xdémat.

**19129 (DEL27A) CONSTITUTION D'UN GROUPEMENTS DE COMMANDE AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR LA PASSATION DES MARCHES DE TELECOMMUNICATIONS**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Décide**, de procéder à la création d'un groupement de commande avec le Centre Communal d'Action Sociale de Romilly-sur-Seine pour la passation des marchés de télécommunications à venir.

**Valide** le projet de convention constitutive du groupement de commandes joint en annexe.

**Autorise**, Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à la constitution de ce groupement.

**Désigne** le représentant titulaire et le représentant suppléant de la Commission d'Appel d'Offres de la Ville comme suit :

*Jean-Paul HAHN est élu représentant titulaire de la Commission d'Appel d'Offres.*

*Jean-Albert HOSDEZ est élu représentant suppléant de la Commission d'Appel d'Offres*

**19130 (DEL27B) NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPECIFIQUE DU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR LA PASSATION DES MARCHES DE TELECOMMUNICATIONS**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Procède** à l'élection de Monsieur Jean-Paul HAHN, en qualité de Représentant Titulaire de la C.A.O. du Groupement de Commande et de Monsieur Jean-Albert HOSDEZ, en qualité de Représentant Suppléant de la C.A.O. du Groupement de Commande.

**19131 (DEL28) MISE EN ŒUVRE DE LA MOBILISATION NATIONALE POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS-RENOVATION DES CONTRATS DE VILLE – TRADUCTION – PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES RECIPROQUES ENTRE L'ETAT, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE ET LE COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Se prononce** favorablement sur les dispositions du Protocole d'Engagements Renforcés Réciproques,

**Prend l'engagement**, en qualité de co-pilote du contrat de ville et conformément à son champ de compétence statutaire, de mettre en œuvre les dispositions prévues par le Protocole d'Engagements Renforcés Réciproques,

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer le Protocole d'Engagements Renforcés Réciproques.

**19132 (DEL29) CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE – CONTRAT LOCAL SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Prend acte** de la demande de Monsieur le Préfet, de participer à l'élaboration, la signature et la mise en œuvre d'un Contrat Local contre les Violences Sexistes et Sexuelles,

**Autorise** le Maire ou son représentant à négocier les termes définitifs du Contrat Local contre les Violences Sexistes et Sexuelles,

**Autorise** le Maire ou son représentant à signer le Contrat Local contre les Violences Sexistes et Sexuelles à venir entre les partenaires.

**19133 (DEL30) FOURRIERE MUNICIPALE POUR LES VEHICULES RENOUELEMENT DE LA PROCEDURE DE CONCESSION**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Approuve** l'attribution du contrat de concession de service public de la fourrière municipale à la Carrosserie OZANNE, rue de l'aviation, 10 100 ROMILLY-SUR-SEINE,

**Autorise** le maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

**19134 (DEL31) PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Prend acte** de la présentation du rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine.

**19135 (DEL32) DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE  
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
25	25+5	30	0	0	0

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :**

**Prend acte** du compte rendu fait par Monsieur le Maire sur les décisions référencées sous les n°L.19.0065 et L.19.0066 du 25 avril 2019, L.19.0067 du 6 mai 2019, L.19.0068 du 7 mai 2019, L.19.0069 du 15 mai 2019, L.19.0070 du 16 mai 2019, L.19.0071 du 21 mai 2019, L.19.0137 du 11 juillet 2019, L.19.0138 du 29 juillet 2019, L.19.0139 du 17 juillet 2019, L.19.0154 du 26 août 2019, L.19.0156 du 2 septembre 2019 et L.19.0157 du 3 septembre 2019.

**Précise** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15 .

**Fait à ROMILLY SUR SEINE, les jours, mois et an susdits**

Le maire,

le Maire



ERIC VUILLEMIN

Ce document a été signé électroniquement.  
sous sa forme originale le 07/10/2019 à 15:20:16  
Référence : 9c73a51e945de048d0670a1a97ab85facdff0e2a